

Coopération décentralisée Besançon/Bistrita (Roumanie) - Programme 2004 «Territoires d'Europe» - Subventions aux partenaires bisontins de la Société Civile

M. l'Adjoint MAIRE, Rapporteur : Par délibération en date du 16 février 2004, le Conseil Municipal a approuvé le nouveau programme de coopération intitulé «Territoires d'Europe» pour 2004 avec la ville jumelée de Besançon en Roumanie, Bistrita, et a donné son accord pour solliciter un cofinancement à hauteur de 50 % auprès du Ministère des Affaires Étrangères pour le mettre en oeuvre.

Dans le cadre de ce projet estimé à 112 200 €, la Ville de Besançon continuera à soutenir les nombreux partenaires de la société civile bisontine qui souhaitent réaliser des actions dans les domaines de la jeunesse, l'éducation, la formation, l'action sociale et la culture.

Si l'État accorde le cofinancement sollicité pour le projet «Territoires d'Europe», une enveloppe d'environ 10 000 € sera affectée au soutien des projets d'échanges de ces partenaires avec leurs homologues de Bistrita.

Dans l'attente de la décision du Ministère des Affaires Étrangères, la 5^{ème} Commission Municipale (Culture, Enseignement Supérieur et Coopération Décentralisée) propose de procéder à l'attribution de la somme de 5 000 € prévue dans le programme «Territoires d'Europe» pour aider financièrement ces projets d'échanges de la société civile. En cas d'accord de l'État sur la totalité de la demande de subvention de la Ville de Besançon, 5 000 € supplémentaires viendraient abonder la ligne prévue pour ces échanges au deuxième semestre 2004. Dans le cas où le Ministère attribuerait une subvention globale inférieure, le soutien de la ville aux projets des partenaires locaux pourrait être diminué proportionnellement.

Aussi, il est proposé, dans un premier temps, d'octroyer les subventions suivantes :

- 2 500 €, à l'Ensemble Vocal Le Contrepoint pour ses projets d'échanges avec la Chorale Appassionata de Bistrita,

- 500 €, à RECIDEV pour son projet d'échanges avec l'OADOR, association de défense des droits de l'homme de Bistrita,

- 300 €, à l'Ecole Notre-Dame pour son projet d'échanges avec l'école Stefan Cel Mare de Bistrita,

- 400 €, à l'association 4F-FUSION pour son projet d'échanges avec des artistes plasticiens de Bistrita,

- 500 €, à l'association des étudiants de l'UFR STAPS, «JIPSS» (Jeunes et Intégration Par le Sport Social), pour son projet d'échanges avec le Collège Universitaire Sportif de Bistrita,

- 800 €, au Club de Gymnastique La Saint-Claude, pour ses projets d'échanges avec le Club Sportif du Lycée Sportif de Bistrita.

Le Conseil Municipal est appelé à octroyer les subventions ci-dessus mentionnées aux partenaires bisontins ci-dessus désignés du projet «Territoires d'Europe».

Cette dépense, soit au total 5 000 €, sera imputée au chapitre 65.04.6574.95051 qui sera abondé par un transfert de même montant du chapitre 011.04.6256.95051 Europe de l'Est.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 7 avril 2004